

INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE



LES COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES ONT
30 ANS!

Qu'est-ce qu'une communauté de communes ?

Les communautés de communes regroupent **74 %** des communes françaises et un tiers des Français.

992

communautés de communes
/ **1254 intercommunalités**

22 075 habitants

en moyenne

- + La plus peuplée: 105 500 habitants, CC Le Grésivaudan (Isère)
- La moins peuplée: 4 000 habitants, CC du Causse de Labastide Murat (Lot)

 **31% comptent entre 10 et 20 000 habitants et 43% comptent entre 20 et 50 000 habitants.**

26 communes

en moyenne

- + La plus grande: 129 communes, CC de la Haute-Saintonge (Charente-Maritime)
- La plus petite: 2 communes, CC de Petite-Terre (Mayotte)

32% ont entre 11 et 20 communes membres, 19% ont entre 20 et 30 communes, 19% ont entre 30 et 50 communes et seulement 9% ont plus de 50 communes

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET DE LEUR TAILLE



 Le nombre de communautés de communes a été **divisé en moyenne par 2,4** entre 2007 et 2022 (de 2 400 à 992 groupements), tout comme le nombre de syndicats de communes (de 13 300 en 2007 à 5 900 en 2022).



De nombreuses communautés de communes ont été créées il y a tout juste 30 ans, après la loi ATR. Souhaitons leurs un joyeux anniversaire, et longue vie!

Ces communautés de communes ont été les pionnières de l'intercommunalité telle que nous la connaissons aujourd'hui. Sans doute parce que leurs élus partageaient la conviction que la coopération, le projet et les principes du développement local portés à l'échelle du bassin de vie sont la voie à suivre pour faire vivre nos territoires.

Les communautés de communes sont une réussite : elles regorgent de projets et elles assurent un service essentiel pour les territoires et leurs habitants."

— Sébastien Martin,
président d'Intercommunalités de France

UNE RÉFORME MAJEURE ET IRRÉVERSIBLE DE L'ORGANISATION LOCALE

La plupart des pays européens ont procédé à des fusions de communes dès les années 1970. Ce mouvement a été relancé avec la crise financière de 2008 dans certains pays. Comme l'observe le baromètre des réformes institutionnelles locales en Europe porté par le CNFPT et AIEIA, 80 % des 89 000 communes de l'Union européenne sont situées dans seulement cinq pays : France (41%), Allemagne (13%), Espagne (9%), Italie (9%) et République Tchèque (7%).

En France, avec 35 000 communes, dont la moitié rassemblent moins de 500 habitants et 80 % moins de 1 500 habitants, une autre voie s'est imposée : l'intercommunalité. D'abord limitée à la mise en commun de moyens, l'intercommunalité s'est progressivement orientée vers une coopération au service du développement et de l'aménagement d'un territoire. Cette intercommunalité dite « de projet » s'est longtemps limitée au monde urbain avec les districts urbains, les communautés urbaines puis les syndicats d'agglomération nouvelle. **La loi Administration territoriale de la République adoptée en 1992 marque un tournant et s'oriente vers la généralisation d'une intercommunalité plus fédérative et plus solidaire.** Elle permet aux communes, petites ou grandes, urbaines ou rurales, de mutualiser leur fiscalité, de créer des services publics et d'exercer en commun une large palette de compétences pour développer leur bassin de vie sur la base d'un projet partagé : le projet de territoire.

Le succès sera progressif : 1 000 communautés de communes (CC) sont créées volontairement dans les cinq années qui suivent la publication de la loi. Le véritable essor quantitatif des communautés de communes viendra avec l'entrée en vigueur de la loi dite « Chevènement » en 1999. 30 ans plus tard et après les importantes réformes conduites au cours des années 2010, pour faire davantage coïncider leur périmètre avec celui des bassins de vie et généraliser des transferts de compétence, **la communauté de communes s'est imposée comme une réforme majeure et irréversible de l'organisation locale de notre pays.** Elle a permis d'offrir des services essentiels à la population et les moyens d'un développement économique, social et environnemental indispensable à ces territoires.

Désormais, les communautés de communes sont en première ligne pour engager sur le terrain les transitions écologique, énergétique, économique, numérique et démographique qui feront la France de demain.

SOURCES DE DONNÉES

Les données utilisées dans ce document sont tirées de : Insee, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (DHUP/DGALN), Banatic, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), Direction générale des collectivités locales (DGCL), Intercommunalités de France

Retrouvez toutes les ressources sur l'intercommunalité sur www.intercommunalites.fr

CRÉDITS

Directrice de publication
Floriane Boulay, directrice générale, Intercommunalités de France

Suivi éditorial
Sébastien Bayette, responsable éditorial, Intercommunalités de France

Rédaction
Maxime Goudezeune, chargé du plaidoyer, Intercommunalités de France

Sébastien Bayette, responsable éditorial, Intercommunalités de France

Création graphique Gaëlle Huber

Impression Handiprint.
Imprimer sur papier certifié PEFC 100%

UN PEU D'HISTOIRE

[1992]

Loi Administration territoriale de la République (ATR)

1000 communautés de communes sont créées dans les 5 premières années d'application du texte.

Pour redynamiser la coopération intercommunale, la loi ATR crée les communautés de communes : « La communauté de communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Elle exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant des deux groupes suivants :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) définissent leur périmètre.

300 démarches de pays sont engagées dans les 5 premières années d'application du texte.

[1995-1999]

De la LOADT à la LOADDT

1347 communautés de communes regroupent :
30% de la population – 41% des communes

La loi Pasqua (LOADT) de 1995 puis la loi Voynet (LOADDT) de 1999 créent les Pays. Structures souples de coopération, de contractualisation et de planification, les pays accompagnent le développement de l'intercommunalité en zone rurale.



[1999]

Loi Chevènement

162 agglomérations rassemblant
32% de la population française
5 ans après l'entrée en vigueur
de la loi

La loi Chevènement crée les communautés d'agglomération et encourage l'intégration intercommunale.

Une dotation d'intercommunalité incite les communautés de communes à renforcer leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement, de politique du logement et de gestion des déchets.

57%
des Français vivent dans
une intercommunalité en 1999



[2004]

Acte 2 de la décentralisation 2343 communautés

de communes regroupent :

- 40% de la population française
- 80% des communes

La loi facilite les fusions d'intercommunalités et prévoit des transferts de responsabilités de l'État vers les territoires



[2005]

L'intercommunalité en France

Ce rapport de la Cour des comptes appelle à renforcer le mouvement intercommunal. Il critique l'existence de structures encore trop petites, qui n'exercent parfois que virtuellement leurs compétences, et s'attachent principalement à redistribuer la ressource fiscale entre les communes. Pour les magistrats, l'intercommunalité doit se saisir des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un véritable projet de développement et d'aménagement.



[2013]

Loi Valls sur les élections locales

Les conseillers intercommunaux sont élus au suffrage universel direct dans les communes de plus de 1000 habitants, au scrutin dit « fléché ».

[2014]

Loi MAPTAM

1903 communautés de communes rassemblent :

- 42% de la population
- 85% des communes

La loi crée la métropole du Grand Paris, la métropole d'Aix Marseille Provence et la métropole de Lyon.

La même année, en conséquence de la loi RCT, la carte intercommunale est achevée et tout le territoire intercommunal est couvert en intercommunalités.

100%
du territoire est couvert
par l'intercommunalité.



[2010]

Loi sur les responsabilités des collectivités territoriales (RCT)

2409 communautés de communes rassemblent :

- 43% de la population française
- 85% des communes

La loi prévoit l'achèvement de la carte intercommunale et sa rationalisation. **300 fusions de communautés auront lieu entre 2012 et 2013**. La taille des communautés de communes augmente mécaniquement : elle passe de 11 400 à 14 400 habitants et de 13 à 16 communes en moyenne.

[2015]

Loi NOTRe

La loi NOTRe accélère la rationalisation de la carte intercommunale : en 2017, les SDCI font passer de 1 842 à 1 018 le nombre de communautés de communes.

La carte des syndicats aussi est rationalisée : dans de nombreux cas, les intercommunalités se substituent aux syndicats de communes. De plus de 13 000 en 2007, ils ne sont plus que 5 900 en 2022.

La loi renforce les compétences obligatoires de l'intercommunalité.

La loi NOTRe renforce les compétences obligatoires de l'intercommunalité.

[2009]

Rapport Balladur

Ce rapport, qui inspirera les réformes territoriales de la décennie 2010, dresse un bilan sévère de la décentralisation et recommande :

- L'achèvement de la carte intercommunale
- La refonte de la fiscalité économique
- L'élection du conseil communautaire au suffrage universel direct, en même temps et sur la même liste que les conseillers municipaux.

[2023]

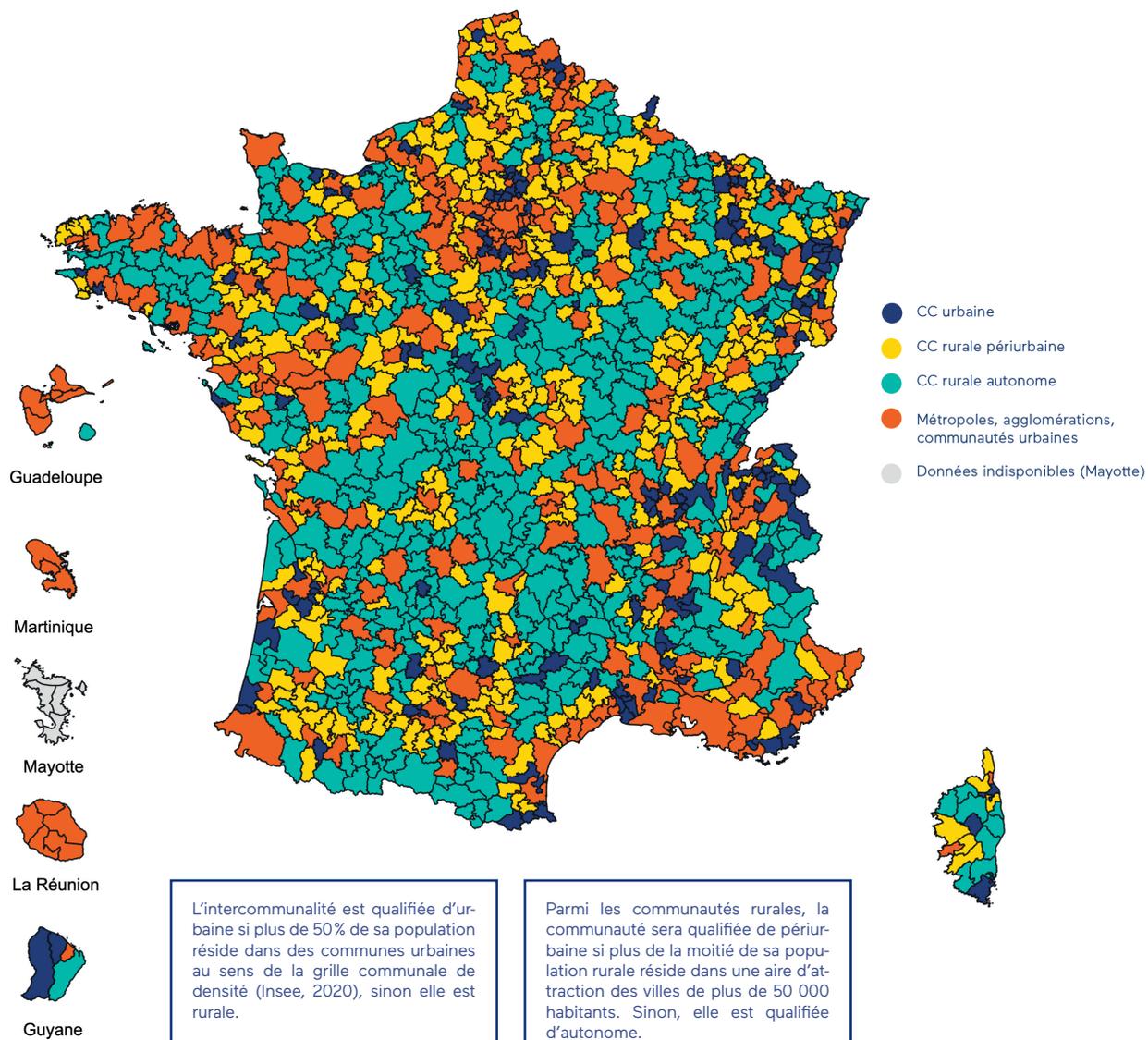
992 communautés de communes

- 32% de la population
- 74% des communes

En moyenne : 22 000 habitants et 26 communes.

Cinq ans après les fusions de 2017, le paysage intercommunal est stabilisé.

LA GRANDE DIVERSITÉ DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



De la communauté de communes du Causse de La bastide Murat (Lot) et ses 4 000 habitants à la communauté de communes du Grésivaudan (Isère) et ses 105 000 habitants; de la communauté de communes Terre de Camargue (Gard) et ses 3 communes à la communauté de communes de Haute Saintonge (Charente) et ses 129 communes... Il est difficile de faire entrer les communautés de communes dans un profil-type, tant prévaut la diversité des situations, à l'image de la diversité des territoires qui composent la France.

D'après l'INSEE, les communautés de communes peuvent avoir un profil à dominante urbaine (175 CC), rurale autonome (457 CC) ou rurale périurbaine (360 CC). Cette diversité se retrouve dans les projets de territoire portés par ces communautés, et dans les compétences que leurs communes membres ont choisi de leur transférer.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, POUR QUOI FAIRE ?

Toutes les communautés de communes exercent les mêmes compétences obligatoires, mais leurs communes membres leur transfèrent aussi souvent, et volontairement, certaines compétences additionnelles, selon les besoins du territoire et les traditions locales de coopération. Les communautés de communes, plus rurales que les autres intercommunalités, portent plus souvent des services directs à la population. Elles contribuent ainsi au maintien et au développement des services publics locaux dans ces territoires peu denses.

Des compétences obligatoires pour 100 % des communautés de communes



Aménagement de l'espace et schéma de cohérence territoriale



Développement économique
(zones d'activité, commerce, tourisme)



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Aires d'accueil des gens du voyage



Gestion des déchets ménagers



Et dès 2026 : **Eau et Assainissement**

Les nombreuses possibilités de mutualisations de services et les adaptations qui découlent de l'usage de l'intérêt communautaire - instrument juridique qui permet à chaque territoire de distinguer au sein d'un même champ d'action ce qui relève soit de l'intercommunalité, soit de la commune - font de la communauté de communes un outil puissant de différenciation territoriale.

Bien d'autres compétences, sur la base du volontariat

(% des communautés de communes compétentes)



FOCUS SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

87% des communautés de communes ont un service de développement économique

67% ont formalisé ou sont en train de formaliser leur stratégie économique

54% versent des aides à l'immobilier d'entreprise

57% animent des réseaux et des filières économiques

74% gèrent en régie leur parc d'activités



Sur le terrain

DES INITIATIVES PIONNIÈRES

— Eau et assainissement

La **CC Ardennes Rives de Meuse** s'est saisie de la question du transfert des compétences Eau potable et Assainissement et a choisi de créer deux régies communautaires pour l'eau et l'assainissement. Après le transfert et les travaux importants réalisés pour **améliorer les réseaux de distribution, les taux de rendement qui étaient parfois très bas, de l'ordre de 40%, sont passés à 70 voire 80%, permettant ainsi de prendre soin de la ressource.**

Localisation : Ardennes
Population : 26 000
Communes : 19



— Finances

Les communautés de communes ne sont pas tenues d'élaborer un **pacte fiscal et financier**, c'est donc un choix politique assumé par André Figoureux, président de la **CC des Hauts de Flandre (CCHF)** qui en a fait une priorité depuis plusieurs années. Ce pacte tente de **corriger certaines inégalités héritées du passé, mais aussi de prévenir celles qui s'annoncent.** Avec le ZAN, des communes devront fournir des efforts sur le foncier en renonçant à créer des zones d'activité. Elles sacrifient des recettes futures. Le pacte fiscal et financier viendra donc en appui aux communes qui ne pourront plus dégager de nouvelles recettes fiscales.

Localisation : Nord
Population : 55 500
Communes : 40



— Énergie

La **CC Cœur de Savoie** a fixé des **exigences en termes d'énergies renouvelables pour que les entreprises qui s'implantent sur le territoire** contribuent aux objectifs du programme Territoire à Énergie Positive (TEPOS). La CC traduit ces exigences dans les documents d'urbanisme et les cahiers des charges d'aménagement. Des critères sont fixés dans les règlements des zones d'activité économique en ce qui concerne le raccordement à la boucle géothermale et la production solaire photovoltaïque. La **CC accompagne les entreprises en leur proposant du conseil et une mise en relation avec des structures d'accompagnement de projets de production d'énergies renouvelables ou de rénovation énergétique.**

Localisation : Savoie
Population : 57 000
Communes : 41



— Mobilités

La **CC des Balcons du Dauphiné**, située à proximité de la métropole lyonnaise, a décidé de se saisir de la compétence mobilités et d'en faire un axe fort de son projet de territoire, afin d'inventer la mobilité de demain et améliorer la qualité de vie. Les **enjeux de mobilité sont traités en transversalité et pris en compte** dans l'ensemble des politiques publiques de l'intercommunalité : **accès aux services, à la culture, à l'emploi, au sport...** Comme la moitié des déplacements s'effectuent sur moins de trois kilomètres, la CC encourage les alternatives à l'automobile : elle développe le covoiturage, propose des aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique et développe de nouvelles liaisons cyclables.

Localisation : Isère
Population : 77 000
Communes : 47



— Économie

La **CC des Vallons du Lyonnais** a fait le choix d'une **gestion en régie du foncier économique.** En lien avec les services juridique, de voirie et d'urbanisme, le service développement économique a organisé la planification des zones d'activité : acquisition, maîtrise d'œuvre, commercialisation des lots et suivi des constructions. La maîtrise technique, opérationnelle et financière de ces opérations permet à la communauté de proposer des prix compétitifs sur des projets de qualité, **correspondant aux attentes des TPE et PME** qui sont déjà installées en parcs d'activités artisanaux et qui souhaitent s'agrandir ou qui cherchent des petites surfaces et des coûts modérés.

Localisation : Rhône
Population : 51 000
Communes : 8



— Cohésion territoriale

La **CC Vallée de l'Hérault** a signé un contrat de réciprocité avec la métropole de Montpellier. Objectif : favoriser les mobilités durables, impulser un développement économique partagé, développer un tourisme de qualité et favoriser les échanges culturels et patrimoniaux. Concrètement, cela se traduit par exemple par la mise en place d'un bus à haute qualité de service, le développement des mobilités douces, la création d'un pôle d'échange multimodal routier, mais aussi le soutien de la communauté à la candidature « Montpellier capitale européenne de la culture ».

Localisation : Hérault
Population : 40 000
Communes : 28



— Culture

La **CC du Kreiz-Breizh** facilite et accompagne la mise en réseau et la diffusion des événements culturels. La programmation culturelle du territoire est élaborée de manière ascendante, en **laissant l'initiative aux acteurs culturels** qui font des propositions et sollicitent la communauté de communes pour un accompagnement technique et financier. Cette approche **favorise la diversité des publics et de la programmation**. Pour **lever les freins à l'apprentissage artistique et culturel des jeunes**, la communauté propose aux moins de 16 ans un système de transport à la demande pour 50 centimes le trajet.

Localisation : Côtes-d'Armor
Population : **18 000**
Communes : 25



— Aménagement

Les six communes membres de la **CC Sud Roussillon** s'engagent à respecter une «**Charte communautaire de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**» et à la décliner dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU). **Il ne s'agit plus de considérer le foncier seulement comme un capital spatial et financier mais bien comme une ressource naturelle, avec des fonctions écosystémiques**. D'ici à 2031, la consommation des espaces naturels et agricoles devra être réduite de moitié par rapport aux dix dernières années. Par conséquent, 68 hectares (ha) seront désormais constructibles sur l'ensemble du territoire, dont 12 ha consacrés au développement économique.

Localisation : Pyrénées-Orientales
Population : **24 000**
Communes : 6



— Cohésion sociale

La **CC du Pays Mornantais** a fait du **bien-vivre pour tous** une priorité. Elle intervient sur tous les âges de la vie, à commencer par la **petite enfance : temps de garde allongé dans des crèches** équitablement réparties entre les communes, **temps d'échanges permettant aux assistantes maternelles qui travaillent à domicile de partager des moments avec d'autres professionnels de la garde d'enfants**. Même attention auprès de la **jeunesse**, avec la création d'une **structure locale d'information jeunesse (Slij)** et d'un **lieu d'accueil enfants parents (Laep)**. Pour les **séniors**, la réflexion se porte sur **l'habitat inclusif**. L'objectif : trouver pour les personnes en perte d'autonomie des alternatives de maintien à domicile, en adaptant les logements ou en facilitant l'habitat participatif et intergénérationnel.

Localisation : Rhône
Population : **29 000**
Communes : 11



— Numérique

Hautes Terres communauté souhaite être une terre d'innovation pour le développement durable et les nouvelles technologies. **Elle accueille des porteurs de projets au sein d'un tiers-lieu, la « Co-cote numérique », composé d'un Fablab et d'un espace de coworking**. Lieu de fabrication numérique, le Fablab a vocation à être un lieu d'apprentissage et de partage autour des technologies numériques. L'espace de coworking vise à encourager la création et le maintien d'activités économiques en milieu rural. Un chargé de mission de l'intercommunalité anime et développe le réseau des télétravailleurs et accompagne les entrepreneurs dans leurs démarches. La communauté organise différents événements pour que le lieu soit identifié comme la porte d'entrée des porteurs de projet.

Localisation : Cantal
Population : **11 500**
Communes : 35



— Emploi

Partie prenante du programme Territoires d'industrie, la **CC des Vallées de la Braye et de l'Anille** facilite le **recrutement d'apprentis** dans les entreprises. Elle leur loue des scooters 50cc et deux voitures électriques accessibles dès 14 ans avec un permis AM. Dans le cadre d'un partenariat avec le bailleur social et une association solidaire, les apprentis peuvent accéder à un logement meublé à un tarif préférentiel (éligible aux APL). Ces deux services doivent permettre aux jeunes, qu'ils soient issus ou non du territoire, d'accéder à l'apprentissage dans une entreprise locale.

Localisation : Sarthe
Population : **15 000**
Communes : 19



— Santé

Avec plusieurs professionnels de santé et le pôle de santé Haute Corrèze Ventadour, les élus de **Haute-Corrèze Communauté** ont initié une démarche pour renforcer le maillage de l'offre de santé du territoire. La CC s'appuie sur les quatre maisons de santé pluri-professionnelles dont elle assure la gestion et s'emploie à **relier entre eux les différents professionnels de santé grâce à un système informatique partagé** (sans avoir à les regrouper sur un même site). Cette dynamique a permis la signature d'un premier contrat local de santé en 2012 et la création de la communauté professionnelle territoriale de santé Haute-Corrèze Ventadour.

Localisation : Corrèze
Population : **55 000**
Communes : 70



— Mutualisation

La **CC Chinon, Vienne et Loire** a initié son projet de mutualisation en 2014. De nombreux services communs ont été créés avec la ville centre : direction des systèmes d'information, ressources humaines, finances et centre technique. L'instruction des autorisations d'urbanisme est mutualisée avec l'ensemble des communes. Pour améliorer le suivi des flux financiers induits par ces mutualisations, la communauté a créé un **service de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques**. Le pilotage politique est assuré par une délégation communautaire dédiée. Une **police municipale intercommunale** est créée en 2022 : elle regroupe les trois polices municipales et déploie 14 agents sur les 19 communes de la communauté.

Localisation : Indre-et-Loire
Population : **24 000**
Communes : 19



— Secrétaires de mairie

La **CC de Mad et Moselle** a mis en réseau les secrétaires de mairie de ses communes membres en créant un **service mutualisé composé de neuf secrétaires de mairie**. Ces agents « mobiles » peuvent se relayer auprès des communes pour faire face à des absences (maladie) ou à des accroissements d'activité. Les communes maintiennent un lien fonctionnel avec les secrétaires et contribuent au financement du service, dans le cadre d'une charte de gouvernance. Pour former les secrétaires de mairie, la communauté a créé, avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, un **diplôme universitaire** délivré par l'institut d'administration des entreprises de Nancy.

Localisation : Meurthe-et-Moselle
Moselle
Population : **19 000**
Communes : 48



— Attractivité

La **CC vallée des Baux-Alpilles** a fait de la **formation des entrepreneurs et des commerçants** une de ses priorités afin de pérenniser et développer leurs activités, notamment dans les domaines du marketing et du commerce en ligne. Afin de valoriser les savoir-faire locaux, la communauté propose aux touristes et aux habitants de visiter les entreprises sélectionnées et accompagnées par la communauté. L'action vise à fidéliser une clientèle, à animer le territoire tout au long de l'année et à attirer de nouveaux touristes. Le territoire mène également des opérations de marketing avec les agences immobilières et les propriétaires de locaux afin de réduire la vacance commerciale. Depuis 2021, une **pépinière d'entreprises** accompagne les porteurs de projets à toutes les étapes afin de favoriser l'implantation d'entreprises innovantes de l'économie verte.

Localisation : Bouches-du-Rhône
Population : **29 000**
Communes : 10



PAROLES D'ÉLUS



Laurent Trogrlic



**Président
de la CC du Bassin
de Pompey**
(Meurthe-et-Moselle,
15 communes, 40 150 habitants)

Le Bassin de Pompey a mis en place des moyens pour accompagner les communes dans leur développement. Les mutualisations que nous avons engagées et l'expertise que nous avons accumulée au niveau de l'intercommunalité leur permettent de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un appui, y compris dans le portage financier de leurs projets, et ce quelle que soit la taille de la commune.

Le Bassin de Pompey est à un tournant. Nous travaillons à la modification de nos statuts pour agir sur les enjeux énergétiques, qui nous impactent en termes de gestion, et afin d'apporter des réponses appropriées pour continuer à développer notre territoire et nos communes avec sérénité.

Catherine Louis



**Présidente de la CC
Forêts, Seine et Suzon**
(Côte-d'Or,
25 communes,
7 000 habitants)

Forêts Seine et Suzon est à l'origine d'un des premiers parcs éoliens de la région Bourgogne-Franche-Comté, avec l'installation de 25 éoliennes pour une puissance de 50 MWh. La communauté a aussi signé une des premières chartes forestières de Bourgogne. Nous avons créé toute une filière bois-énergie et la communauté dispose de neuf chaufferies bois sur le territoire.

C'est une véritable fierté et cet investissement sur le développement durable et la mixité énergétique se poursuit, avec le projet de renouvellement de notre parc éolien vieux de 12 ans et un travail sur de nouvelles énergies renouvelables pour diversifier notre mix énergétique.

Céline Charriaud



**Présidente de Saint-
Flour Communauté**
(Cantal, 55 communes,
25 500 habitants)

Dans la communauté de Saint-Flour, le portage de repas à domicile existait sur certaines parties du territoire : nous avons étendu le service à toutes les communes et harmonisé les tarifs pour les bénéficiaires, tout en maintenant les sites de production en proximité et dans leurs modalités de gestion.

Nous avons construit une "boîte à outils" pour les communes : des prestations de services techniques, un service commun pour l'instruction du droit des sols, et pour la saison culturelle du pays d'art et d'histoire, une offre de spectacles pour les communes et des animations pour les temps périscolaires. Des fonds de concours soutiennent les interventions communales sur leur petit patrimoine vernaculaire.

Jean-Yves Brenier



**Président de la CC
des Balcons du
Dauphiné**
(Isère, 47 communes,
77 500 habitants)

Ces dernières années, les intercommunalités ont pu prendre toute leur place au sein des territoires. Mais pas comme une strate supplémentaire du millefeuille territorial : les communes et les intercommunalités sont comme les deux faces d'une même pièce. La communauté de communes des Balcons du Dauphiné, c'est à la fois un endroit pour voir loin et structurer le territoire et aussi un fournisseur de service à la population. À l'heure du désengagement de l'État, il nous faut être au plus près de nos habitants et de nos communes.

Une des actions phares, c'est la mise en place d'un service de remplacement de secrétaires de mairie, qui nous permet d'assurer la continuité du service public et d'aider nos élus très concrètement, au quotidien, sur le territoire.

Renaud Averly



**Président de la CC
du Pays Rethélois**
(Ardennes,
65 communes,
29 900 habitants)

Nos intercommunalités ont été nécessaires pour structurer l'action publique locale. On ne pouvait plus faire chacun dans son coin, commune par commune. C'est par exemple le cas avec l'urbanisme intercommunal et sur le Pays Rethélois, nous portons l'ambition d'un PLUi de manière forte depuis 2016. Nous arrivons au bout des échéances, malgré des changements législatifs incessants, et nous avons obtenu l'accord favorable de nos 65 communes. Nous développons des services à la population, comme un réseau de bibliothèques déployé dans des communes qui comptent parfois 100 habitants, et des services aux communes, comme un service commun de secrétaires de mairie.

Sébastien Delacour



**Président de la CC
Rives de Saône**
(Côte-d'Or,
58 communes,
20 500 habitants)

Quand on demande à nos administrés ce que la communauté de communes Rives de Saône représente pour eux, ils évoquent d'abord le ramassage des ordures ménagères et l'accueil périscolaire. Nous exerçons beaucoup plus de compétences que cela mais ce sont celles qui touchent nos habitants au quotidien : nous développons des déchetteries, nous achevons l'extension des consignes de tri, et nous créons toujours plus de places d'accueil périscolaire, en prolongement des enseignements pédagogiques, et ce dans toutes les communes. Nous avons également mis en place un règlement d'attribution de fonds de concours pour les communes, en finançant jusqu'à 10% de leurs projets dès qu'ils présentent un intérêt pour le territoire dans son ensemble.

Sébastien Miossec



**Président de
Quimperlé
Communauté**
(Finistère,
16 communes, 56 000 habitants)

Je crois qu'aujourd'hui, aucun des élus du territoire ne questionne l'intérêt d'avoir créé il y a 30 ans une communauté de communes en Pays de Quimperlé, devenue communauté d'agglomération en 2016. Cette communauté est complémentaire de nos communes. On construit à l'échelle d'un bassin de vie, autour de notre ville centre, des réponses très concrètes au développement de notre territoire : développement économique, réseau de transports, adoption d'un PLUi, services dans le domaine social et pour la jeunesse... Sans l'intercommunalité, concrètement, on n'aurait jamais eu ces services, ou alors seulement dans les plus grandes communes et l'ensemble de nos habitants, notamment dans les communes rurales, n'auraient pas pu en profiter.



ET DEMAIN ?

Généraliser les transferts Eau et assainissement



48% des communautés de communes exercent déjà la compétence eau potable, et 56% l'assainissement collectif. Les communautés qui n'ont pas encore opéré ces transferts devront obligatoirement l'avoir fait avant le 1^{er} janvier 2026.

L'enjeu est de taille, car face aux tensions sur la ressource (fuites, pollution, sécheresses), de lourds investissements sont requis – environ 2 milliards d'euros supplémentaires par an au national. **Les petits services d'eau ont moins bien résisté aux sécheresses de 2022 que les autres** : sur les 1 052 communes ayant connu des ruptures d'approvisionnement, 49% étaient des communes qui organisent seules leur service d'eau potable (au national, 16% des communes organisent seules leurs services) ou qui l'ont transférée à un syndicat de petite taille (5 000 usagers en moyenne – au national, un service d'eau potable compte en moyenne 11 000 usagers).

Le transfert à l'intercommunalité ne résout pas tout, mais il facilite la programmation des investissements, la solidarité technique et financière entre les communes, et la gouvernance des grands syndicats d'eau. Le transfert est aussi l'occasion de réaliser un inventaire du patrimoine, qui fait souvent défaut dans les petits services, et d'harmoniser les tarifs et la qualité du service pour tous les usagers. Enfin, il crée des synergies avec les autres compétences intercommunales qui ont un impact sur la ressource en eau : gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, gestion des eaux pluviales, aménagement et urbanisme...

Décarboner les mobilités rurales



Accès aux services publics, à la santé et à l'emploi... Pour beaucoup de territoires ruraux et beaucoup de communauté de communes, organiser les mobilités tout en réduisant la dépendance à la voiture est un enjeu environnemental et social majeur.

La compétence AOM mériterait d'être encore étoffée

53% des communautés de communes sont désormais autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales. En coopération avec la région, elles organisent le transport scolaire, gèrent des services de transport à la demande, promeuvent le covoiturage, les mobilités douces ou aménagent des itinéraires cyclables. La compétence AOM mériterait d'être encore étoffée et pourrait utilement intégrer la question des bornes de recharge, afin d'accompagner l'électrification du parc de véhicules dans tous les territoires.

Beaucoup d'autres intercommunalités souhaiteraient pouvoir devenir AOM : **l'ouverture d'une nouvelle période de délibération permettrait à chaque territoire de débattre des besoins locaux en matière de mobilités.**

Développer les PLUi pour un "zéro artificialisation nette en 2050" apaisé



52% des communautés de communes sont compétentes en matière d'urbanisme. Cette compétence est obligatoire depuis 2014, mais le législateur a souhaité mettre en place une possibilité de blocage de ce transfert de compétence. Malgré cela, 22% des communes françaises sont déjà couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunal (ou un PLUi sectoriel) et si toutes les procédures en cours arrivent à leur terme (il faut environ 6 ans pour aller au bout d'une procédure de PLUi), 54% des communes et 55% de la population seront bientôt couverts par un PLUi.

Cette évolution majeure de l'urbanisme permettra de diminuer de moitié (-46%) le nombre de communes qui appliquent encore le règlement national d'urbanisme, le plan d'occupation des sols ou la carte communale – modalités qui limitent les capacités de maîtrise de l'urbanisme.

Or cette maîtrise devient incontournable pour réduire la consommation d'espace et l'artificialisation des sols. **Avec l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050, le PLUi permet aux communes de répartir entre elles les possibilités de consommation d'espace selon leurs besoins, tout en respectant les objectifs de sobriété foncière.**

***54% des communes et
55% de la population seront
bientôt couverts par un PLUi***

Numérique : les communautés de communes au-devant des enjeux d'inclusion



La France compte 13 millions de personnes en difficulté avec le numérique. **66% des communautés de communes ont mis en place un plan d'inclusion numérique pour former et accompagner les publics les plus éloignés du numérique.** Elles mènent des actions notamment via leurs réseaux de médiathèques ou de maisons France services (60% des communautés de communes ont une compétence « maisons de services au public », devenues France services).

Mais la transformation numérique nécessitera encore des efforts, notamment sur les plans de la cybersécurité et de l'administration numérique, pour lesquelles les communautés de communes sont moins en avance que les intercommunalités urbaines. Elles sont en revanche plus présentes sur la question de l'aménagement numérique : **le déploiement du très haut débit et de la fibre, en parallèle du décommissionnement du réseau cuivre, reste un enjeu important pour ces territoires.**

Quelles perspectives financières pour la transition écologique ?



Les dépenses d'investissement des communautés de communes représentent 4 milliards d'euros en 2022. C'est 27% de plus qu'en 2015. Mais pour faire face au besoin de financement exigé par la transition écologique, ces territoires devront investir encore davantage.

Les communautés de communes interviennent dans les secteurs des déchets, de la production et du traitement de l'eau, des mobilités, de la rénovation énergétique, de la production d'énergies renouvelables... Pour accélérer leurs efforts pour la transition et affronter de nouvelles dépenses comme par exemple la réhabilitation des friches et la prévention des inondations, **elles auront besoin de plus de visibilité sur leurs ressources et devront pouvoir compter sur des partenaires financiers fiables.**

Elles auront également besoin d'une ingénierie de projet supplémentaire. Les territoires les moins avantagés devront pouvoir s'appuyer sur une péréquation financière plus efficace et mieux lisible.

Étendre le scrutin fléché à toutes les petites communes



Aujourd'hui, les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct dans chaque commune de plus de 1 000 habitants, en même temps et sur la même liste que les conseillers municipaux (scrutin "fléché"). Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus mais désignés « dans l'ordre du tableau » (le maire en premier, puis le premier adjoint, puis le second...) en fonction du nombre de sièges à pourvoir.

Ce choix pragmatique vise à préserver les particularités du scrutin municipal dans les petites communes : il n'y a pas de scrutin de liste mais un scrutin majoritaire plurinominal (avec possibilité de rayer des noms – le "panachage").

Mais ce choix pose un réel problème d'égalité devant le suffrage : 13% du corps électoral résidant dans les communes de moins de 1 000 habitants est privé de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires. Qui plus est, en l'absence d'obligation de présenter des listes paritaires dans ces petites communes, ce modèle ne favorise par la participation des femmes aux assemblées intercommunales.

Une réforme s'impose pour étendre le scrutin de liste fléché dans toutes les communes.

60% des communautés de communes ont une compétence « maisons de services au public », devenues France services

INTERCOMMUNALITÉS
— DE FRANCE —

www.intercommunalites.fr